
**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement
tenue le lundi 16 janvier 2017 à 19 h
11155, avenue Hébert**

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Mme Christine Black, mairesse d'arrondissement
Mme Chantal Rossi, conseillère de la ville - district Marie-Clarac
M. Jean-Marc Gibeau, conseiller de la ville - district Ovide-Clermont
Mme Monica Ricourt, conseillère d'arrondissement - district Marie-Clarac
Mme Sylvia Lo Bianco, conseillère d'arrondissement - district Ovide-Clermont

FORMANT QUORUM ET SIÉGEANT SOUS LA PRÉSIDENTE DE MME CHRISTINE BLACK

Étaient aussi présents les employés cadres suivants :

Mme Rachel Laperrière, directrice d'arrondissement
M. Gilbert Bédard, directeur des travaux publics
M. Hugues Chantal, directeur de l'aménagement urbain et des services aux entreprises
M. Claudel Toussaint, directeur de la culture, des sports, des loisirs et du développement social
Mme Claire Vassart, directrice de la performance du greffe et des services administratifs
Mme Marie Marthe Papineau, secrétaire d'arrondissement
Mme Véronik Aubry, chef de division communications et relations avec les citoyens
M. Yves Deslongchamps, chef de division - Sports et loisirs
M. Guy Matte, régisseur - Sports et loisirs

Étaient aussi présents :

Mme Annick Gemme, représentante du poste de quartier 39
M. Michel Dumais, directeur de cabinet en arrondissement

Nombre de personnes dans la salle : environ vingt-cinq (25)

Un moment de recueillement est observé à l'ouverture de la séance.

Mme Christine Black, mairesse d'arrondissement, déclare la séance ouverte.

CA17 10 001

Adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 16 janvier 2017, à 19 h.

Il est proposé par M. Jean-Marc Gibeau

appuyé par Mme Chantal Rossi

Et résolu :

QUE soit adopté et déposé aux archives l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 16 janvier 2016, à 19 h, tel qu'il a été soumis.

Adopté à l'unanimité.

10 - Mot de la Mairesse.

Mme Christine Black, mairesse de l'arrondissement, souhaite la bienvenue aux citoyens en ce début d'année et présente les membres du conseil ainsi que le personnel de direction présents, les représentants du Poste de quartier 39 du Service de police ainsi que son directeur de cabinet.

Mme Black souligne également le travail des employés cols bleus lors des opérations de déneigement.

10 - Période de questions du public.

M. Paul champagne

InfoNord page 20 – Photo d'un propriétaire de chien
Patrouille canine – Rôle des inspecteurs

M. Michel St-André

Lieu de culte non conforme sur la rue Hébert – Suivi d'une plainte
Installation de dos d'âne sur la rue Larin

M. Alain Bayeur

Baseball mineur à Montréal-Nord – Subventions pour 2017

Mme Vicky Roy

Circulation aux abords du complexe Marie-Clarac

CA17 10 002

Approuver les procès-verbaux de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement tenue le 5 décembre 2016, à 19 h et de la séance extraordinaire tenue le 16 décembre 2016, à 8 h 45.

Il est proposé par Mme Chantal Rossi

appuyé par Mme Monica Ricourt

Et résolu :

QUE soient approuvés et déposés aux archives les procès-verbaux de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement tenue le 5 décembre 2016, à 19 h et de la séance extraordinaire tenue le 16 décembre 2016, à 8 h 45.

Adopté à l'unanimité.

10.04

CA17 10 003

Approuver et déposer aux archives le procès-verbal de la réunion du Comité consultatif d'urbanisme tenue le 6 décembre 2016.

Il est proposé par Mme Chantal Rossi

appuyé par Mme Sylvia Lo Bianco

Et résolu :

QUE soit approuvé et déposé aux archives le procès-verbal de la réunion du Comité consultatif d'urbanisme tenue le 6 décembre 2016.

Adopté à l'unanimité.

10.05 1160576036

CA17 10 004**Déposer la déclaration de la mairesse suite à l'enquête administrative demandée par l'arrondissement.**

Il est proposé par Mme Sylvia Lo Bianco

appuyé par Mme Chantal Rossi

Et résolu :

QUE soit déposée aux archives la déclaration suivante :

Déclaration de la mairesse d'arrondissement**Suite au rapport du contrôleur général**

J'aimerais prendre quelques minutes pour revenir sur l'événement qui est survenu au conseil d'arrondissement du 12 septembre.

Lors de ce conseil, en présence de nombreux cols bleus, élus, directeurs, citoyens et auditeurs sur le web, M. Maurice Bernard, col bleu de l'arrondissement, s'est présenté au micro pour mettre en lumière des incidents impliquant l'un de ses collègues col bleu et un citoyen.

M. Bernard a allégué publiquement l'inaction de l'arrondissement dans le dossier, en plus de remettre en question l'intégrité de M. Claudel Toussaint, directeur de la Culture, sports, loisirs et développement social, alléguant que le citoyen était un ami de ce directeur et qu'en raison de cela « l'affaire a été étouffée ».

Suite à cette intervention, la directrice d'arrondissement, Mme Laperrière a confié une enquête au Contrôleur général de la Ville afin de faire la lumière sur les faits et par la suite de poser les gestes requis en fonction du rapport déposé par le Contrôleur.

Le Contrôleur a remis son rapport à Mme Laperrière le 11 novembre dernier et des actions seront mises en oeuvre par l'administration.

L'institution du conseil d'arrondissement

Je souhaite revenir sur ce qui s'est passé ce jour-là devant cette instance décisionnelle de notre arrondissement.

Notons qu'à chaque séance du Conseil d'arrondissement, il y a une période de questions. Un règlement prévoit actuellement des règles pour régir cette période de questions.

En soi, le règlement est complet, et semblable à tous les règlements de conseils d'arrondissement de la Ville.

Pour plus de clarté, et surtout pour permettre de réitérer les règles de la régie du Conseil solennellement, suite à l'incident de la séance du 12 septembre, le règlement est bonifié ce soir.

L'objectif est de clarifier à nouveau pour quiconque, quelles questions peuvent être posées et de quelle manière, le but étant d'éviter à l'avenir tout dérapage semblable à celui qu'ont vécu les participants à la séance du conseil de septembre.

Ces nouvelles dispositions doivent permettre de protéger tant l'institution démocratique pour sa bonne tenue, que toute personne présente ou absente, d'allégations pouvant porter atteinte à sa réputation.

Je tiens à ajouter que le conseil d'arrondissement n'est pas un lieu de discussion des questions des relations de travail. D'autres forums et lieux d'échanges paritaires existent pour faire le point: 2 comités de relations de travail, 2 comités de griefs, 2 comités locaux de santé et sécurité au travail ainsi que le comité local de négociations. Toutefois, des questions peuvent nous être soumises confidentiellement, le règlement le précisera dorénavant.

Également, pour exprimer ou dénoncer une situation jugée inacceptable ou encore des doutes éthiques, le conseil d'arrondissement n'est pas le lieu à privilégier. Il existe le Bureau du contrôleur général et la ligne éthique, qui traitent chaque cas de manière confidentielle.

La gestion de ce dossier

Il appert que les cas évoqués par M. Bernard ont été traités avec diligence, mais un sentiment a perduré chez nos employés cols bleus à savoir qu'ils n'étaient pas réglés. D'où cette intervention de M. Bernard durant la période de questions.

Quelles leçons pouvons-nous tirer de cet incident?

Est-ce qu'une meilleure communication auprès des employés cols bleus aurait dû se faire? Force est de constater qu'un suivi plus serré de la part des gestionnaires immédiats et un partage avec les employés des informations et des gestes posés par le directeur aurait certes pu éviter bien des insatisfactions.

Allégations à l'égard de M. Toussaint

Je tiens à le dire, et c'est très important de le souligner, que le rapport du contrôleur mentionne que les déclarations de M. Bernard sont sans fondement, en plus d'avoir fait dévier le débat en tenant de tels propos, portant atteinte à la réputation de M. Toussaint.

Celui-ci a agi avec diligence dans le dossier et a pris des dispositions immédiates auprès du citoyen concerné.

M. Toussaint est un gestionnaire dévoué et compétent, un exemple à suivre et dont la réputation n'est plus à faire. Pour toute personne, comme pour tout gestionnaire de ce calibre, la réputation est ce qu'il y a de plus précieux et personne ne peut nuire inopinément à la réputation d'autrui.

Je le déclare : les élus du Conseil et moi-même, avons toujours apprécié la grande capacité intellectuelle et d'actions de M. Toussaint et nous avons entièrement confiance en lui.

Conclusion

En conclusion, je réitère l'importance que nos séances du Conseil se déroulent de manière harmonieuse, en tout respect des dispositions règlementaires et du Code de conduite des employés, qu'il existe différents forums pour discuter d'enjeux, telles les relations de travail

Adopté à l'unanimité.

10.06

CA17 10 005

Octroyer à Pépinière & Collaborateurs, au montant maximal de 166 000 \$, taxes incluses, un contrat de services professionnels de gré à gré pour la continuation du projet « Piétonisation de la rue Dijon », volet II, dans le cadre du projet urbain « Corridor vert des 5 écoles » et approuver l'offre de service soumise par l'organisme.

Il est proposé par Mme Sylvia Lo Bianco

appuyé par M. Jean-Marc Gibeau

Et résolu :

QUE soit octroyé à Pépinière & Collaborateurs, au montant maximum de 166 000 \$, taxes incluses, un contrat de services professionnels de gré à gré pour la réalisation d'un aménagement temporaire du projet « Piétonisation de la rue Dijon » dans le cadre du projet urbain « Corridor vert des 5 écoles » ;

QUE soit approuvé le projet de convention à intervenir entre la Ville de Montréal, arrondissement de Montréal-Nord et cet organisme ;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.01 1160217015

CA17 10 006

Adjuger à Informatique Pro-Contact inc., plus bas soumissionnaire conforme, au montant de 113 335,92 \$, taxes incluses, un contrat pour l'acquisition de 4 commutateurs, le renouvellement des contrats de support pour le pare-feu et la téléphonie IP et le remplacement de deux routeurs. Appel d'offres 16-15710 / 2 soumissions.

Il est proposé par M. Jean-Marc Gibeau

appuyé par Mme Sylvia Lo Bianco

Et résolu :

QUE soit adjugé à Informatique Pro-Contact inc., plus bas soumissionnaire conforme, au montant de 113 335,92 \$, taxes incluses, le contrat 16-15710 pour l'acquisition de 4 commutateurs, le renouvellement des contrats de support pour le pare-feu et la téléphonie IP et le remplacement de deux routeurs ;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.02 1166353002

CA17 10 007

Octroyer à Société de verdissement du Montréal Métropolitain (SOVERDI), au montant de 60 000 \$, non taxable, un contrat de services professionnels d'une durée de trois (3) ans (2017 à 2019) pour l'accompagnement dans le projet de la mise en valeur du site des cinq (5) écoles du Nord-Est identifiées comme le « Corridor vert des 5 écoles » et approuver l'offre de service soumise par l'organisme.

Il est proposé par M. Jean-Marc Gibeau

appuyé par Mme Sylvia Lo Bianco

Et résolu :

QUE soit octroyé à Société de verdissement du Montréal Métropolitain (SOVERDI), au montant de 60 000 \$, non taxable, un contrat de gré à gré, de services professionnels d'une durée de trois (3) ans (2017 à 2019) pour l'accompagnement dans le projet de la mise en valeur du « Corridor vert des 5 écoles » ;

QUE soit approuvée l'offre de service soumise par l'organisme ;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.03 1160217014

CA17 10 008

Approuver le renouvellement du bail, pour une période d'un an, soit du 1^{er} mars 2017 au 1^{er} mars 2018, pour un local destiné à un « espace jeunesse » situé au 3705, rue Monselet à Montréal-Nord, pour un montant maximal de 30 353,40 \$, taxes incluses.

Il est proposé par Mme Chantal Rossi

appuyé par Mme Monica Ricourt

Et résolu :

QUE soit approuvé le renouvellement du bail, pour une période d'un an, soit du 1^{er} mars 2017 au 1^{er} mars 2018, pour le local destiné à un « espace jeunesse » situé au 3705, rue Monselet à Montréal-Nord ;

QUE soit autorisée une dépense maximale de 30 353,40 \$, taxes incluses, pour les frais de location ;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.04 NTA1144988013

CA17 10 009

**Adjuger à 9335-5139 Québec inc. (Remorquage BL), plus bas soumissionnaire conforme, au montant de 22 995 \$, taxes incluses, un contrat pour le service d'une remorqueuse avec opérateur pour le remorquage lors des opérations de déneigement pour la saison hivernale 2016-2107.
Appel d'offres 16-15716 / 1 soumission**

Il est proposé par Mme Chantal Rossi

appuyé par Mme Sylvia Lo Bianco

Et résolu :

QUE soit adjugé à 9335-5139 Québec inc. (Remorquage BL) , seul soumissionnaire conforme, au montant de 22 995 \$, taxes incluses, le contrat 16-15716 (lot 3) pour le service d'une remorqueuse avec opérateur pour le remorquage lors des opérations de déneigement pour la saison hivernale 2016-2017 ;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.05 1163602021

CA17 10 010

Accorder des contributions financières totalisant 122 810 \$, pour l'année 2017, aux organismes suivants : 52 270 \$ au Club de natation de Montréal-Nord, 31 350 \$ au Club de soccer Montréal-Nord, 15 470 \$ au Club de gymnastique Gymkhana de Mtl-Nord, 13 960 \$ au Club de basketball de Montréal-Nord et 9 760 \$ à Baseball mineur Montréal Nord à titre de partenaires de mission complémentaire, dans le cadre du programme de subventions aux clubs sportifs et approuver à cette fin les projets de conventions à intervenir entre la Ville de Montréal, arrondissement de Montréal-Nord, et ces organismes.

Il est proposé par Mme Sylvia Lo Bianco

appuyé par M. Jean-Marc Gibeau

Et résolu :

QUE soit accordée une contribution financière de 52 270 \$ au Club de natation de Montréal-Nord ;

QUE soit accordée une contribution financière de 31 350 \$ au Club de soccer Montréal-Nord ;

QUE soit accordée une contribution financière de 15 470 \$ au Club de gymnastique Gymkhana de Mtl-Nord ;

QUE soit accordée une contribution financière de 13 960 \$ au Club de basketball de Montréal-Nord (CBMN) ;

QUE soit accordée une contribution financière de 9 760 \$ à Baseball mineur Montréal Nord (B.M.M.N.) ;

ET QUE ces dépenses soient imputées conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.06 1163384008

CA17 10 011

Accorder une contribution financière de 15 000 \$ à l'Association Récréotouristique Montréal-Nord faisant affaire sous le nom, « la Route de Champlain » pour le maintien du quai au parc Aimé-Léonard et approuver le projet de convention à intervenir entre la Ville de Montréal, arrondissement de Montréal-Nord et l'organisme.

Il est proposé par Mme Chantal Rossi

appuyé par M. Jean-Marc Gibeau

Et résolu :

QUE soit accordée une contribution financière de 15 000 \$ à l'Association Récréotouristique Montréal-Nord faisant affaire sous le nom « la Route de Champlain » pour le maintien du quai au parc Aimé-Léonard ;

QUE soit approuvé le projet de convention à intervenir entre la Ville de Montréal, arrondissement de Montréal-Nord et l'organisme ;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.07 1167549002

CA17 10 012

Accorder une contribution financière de 15 000 \$ à l'organisme Un itinéraire pour tous pour le projet « Animation de soirées de jeux vidéo de la Maison culturelle et communautaire de Montréal-Nord » en 2017, et approuver le projet de convention à intervenir entre la Ville de Montréal, arrondissement de Montréal-Nord et l'organisme.

Il est proposé par Mme Monica Ricourt

appuyé par Mme Chantal Rossi

Et résolu :

QUE soit accordée une contribution financière de 15 000 \$ à l'organisme Un itinéraire pour tous pour le projet « Animation de soirées de jeux vidéo de la Maison culturelle et communautaire de Montréal-Nord » en 2017 ;

QUE soit approuvé le projet de convention à intervenir entre la Ville de Montréal, arrondissement de Montréal-Nord et l'organisme ;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.08 1166709002

CA17 10 013

Accorder une contribution financière de 100 \$ à la Paroisse Saint-Vincent-Marie-Strambi dans le cadre de la tenue de leur souper de Noël annuel qui a eu lieu le 3 décembre 2016 et ce, à même le budget discrétionnaire des élus pour l'année financière 2017.

Il est proposé par Mme Chantal Rossi

appuyé par M. Jean-Marc Gibeau

Et résolu :

QUE soit accordée une contribution financière de 100 \$ à la Paroisse Saint-Vincent-Marie-Strambi dans le cadre de la tenue annuelle du souper de Noël qui a eu lieu le samedi 3 décembre 2016 et ce, à même le budget discrétionnaire des élus pour l'année financière 2017 ;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.09 1160630074

CA17 10 014

Approuver et déposer les rapports mensuels au 30 novembre 2016.

Il est proposé par M. Jean-Marc Gibeau

appuyé par Mme Chantal Rossi

Et résolu :

QUE soient approuvés et déposés aux archives les rapports mensuels au 30 novembre 2016.

Adopté à l'unanimité.

30.01 1160630072

CA17 10 015

Approuver et déposer les rapports sur l'exercice du pouvoir délégué au 30 novembre 2016.

Il est proposé par M. Jean-Marc Gibeau

appuyé par Mme Sylvia Lo Bianco

Et résolu :

QUE soient approuvés et déposés aux archives les rapports sur l'exercice du pouvoir délégué au 30 novembre 2016.

Adopté à l'unanimité.

30.02 1160630073

CA17 10 016

Autoriser une dépense de 1 969 301,74\$ dans le cadre des travaux de mise aux normes de l'aréna Fleury financée par règlement d'emprunt et une affectation par le surplus de l'arrondissement.

Il est proposé par Mme Chantal Rossi

appuyé par Mme Sylvia Lo Bianco

Et résolu :

QUE soit autorisée une dépense de 1 969 301,74 \$ dans le cadre des travaux de mise aux normes de l'aréna Fleury financée par règlement d'emprunt et une affectation par le surplus de l'arrondissement ;

QU'un montant de 1 392 395,43 \$ a été viré des surplus affectés - Complexe sportif vers les surplus non affectés de l'arrondissement ;

ET QUE l'arrondissement remboursera le surplus affecté - Complexe sportif avec les surplus des années à venir.

Adopté à l'unanimité.

30.03 1172577001

CA17 10 017

Autoriser une dépense de 300 \$ auprès de l'Associazione Basilucania di Montréal Inc. pour l'achat d'une publicité dans le cadre du 32^{ème} banquet annuel qui a eu lieu le 22 octobre 2016 et ce, à même le budget de représentation des élus.

Il est proposé par Mme Chantal Rossi

appuyé par Mme Sylvia Lo Bianco

Et résolu :

QUE soit autorisée une dépense de 300 \$ auprès de l'Associazione Basilucania di Montréal inc. pour l'achat d'une publicité dans le cadre du 32^{ème} banquet annuel qui a eu lieu le 22 octobre 2016 ;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.04 1160630076

CA17 10 018

Adopter le Plan stratégique 2016-2025 de l'arrondissement.

Il est proposé par Mme Chantal Rossi

appuyé par Mme Sylvia Lo Bianco

Et résolu :

QUE soit adopté le Plan stratégique 2016-2025 de l'arrondissement.

Adopté à l'unanimité.

30.05 1172577002

CA17 10 019

Déposer le procès-verbal de la séance de consultation tenue le 10 janvier 2017 et adopter, en vertu du Règlement RGCA11-10-0007 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble, le second projet de résolution PP-028 afin d'autoriser l'occupation d'un local par une école d'art martial dans la suite 300 au 6755, boulevard Maurice-Duplessis et ce, en dérogeant à certaines dispositions des règlements d'urbanisme de l'arrondissement.

Il est proposé par Mme Sylvia Lo Bianco

appuyé par M. Jean-Marc Gibeau

Et résolu :

QUE soit déposé aux archives le procès-verbal de la séance de consultation tenue le 10 janvier 2017, à 18 h 45 ;

ET QUE soit adopté, en vertu du Règlement RGCA11-10-0007 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble, le second projet de résolution PP-028 visant à autoriser l'occupation par un école d'art martial du local 300 du bâtiment situé au 6755, boulevard Maurice-Duplessis, lot 2 749 921 du cadastre du Québec, en dérogeant à certaines dispositions des règlements d'urbanisme de l'arrondissement. Ainsi :

POUR LE PROJET:

- Autoriser, malgré l'article 92 du Règlement refondu de zonage 1562 pour la grille RM36-772, l'usage spécifiquement autorisé d'école d'art martial ;
- Toutes les autres dispositions de la réglementation continuent de s'appliquer.

Adopté à l'unanimité.

40.01 1160576034

CA17 10 020

Déposer le procès-verbal de la séance de consultation tenue le 6 décembre 2016 et adopter le second projet de « Règlement R.R.1562.031 afin de modifier diverses dispositions du Règlement de zonage refondu 1562 de l'arrondissement de Montréal-Nord en lien avec les logements en sous-sol et les piscines ».

Il est proposé par Mme Sylvia Lo Bianco

appuyé par Mme Chantal Rossi

Et résolu :

QUE soit déposé aux archives le procès-verbal de la séance de consultation tenue le 6 décembre 2016, à 18 h 45 ;

ET QUE soit adopté le second projet de Règlement R.R.1562.031 afin de modifier diverses dispositions du Règlement de zonage refondu 1562 de l'arrondissement de Montréal-Nord en lien avec les logements en sous-sol et les piscines.

Adopté à l'unanimité.

40.02 1167345006

CA17 10 021

Déposer le procès-verbal de la séance de consultation tenue le 6 décembre 2016 et adopter le « Règlement R.R.1562.032 pour modifier le Règlement de zonage refondu 1562 afin de revoir la réglementation pour se conformer au nouveau Règlement sur le contrôle des animaux, notamment en ce qui concerne la hauteur des clôtures ».

Attendu qu'une copie du Règlement R.R.1562.032 pour modifier le Règlement de zonage refondu 1562 afin de revoir la réglementation pour se conformer au nouveau Règlement sur le contrôle des animaux, notamment en ce qui concerne la hauteur des clôtures a été distribuée aux membres du conseil plus de deux jours juridiques avant la séance ;

Attendu que tous les membres du conseil déclarent, conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes, avoir lu le règlement et renoncer à sa lecture;

Il est proposé par M. Jean-Marc Gibeau

appuyé par Mme Chantal Rossi

Et résolu :

QUE soit déposé aux archives le procès-verbal de la séance de consultation tenue le 6 décembre 2016, à 18 h 45 ;

ET QUE soit adopté le Règlement R.R.1562.032 pour modifier le Règlement de zonage refondu 1562 afin de revoir la réglementation pour se conformer au nouveau Règlement sur le contrôle des animaux, notamment en ce qui concerne la hauteur des clôtures.

Adopté à l'unanimité.

40.03 1162577031

CA17 10 022

Déposer le procès-verbal de la séance de consultation tenue le 6 décembre 2016 et adopter le « Règlement R.R.1562.033 afin d'ajouter des dispositions au Règlement de zonage refondu 1562 de l'arrondissement de Montréal-Nord en lien avec les murs de soutènement ».

Attendu qu'une copie du Règlement R.R.1562.033 afin d'ajouter des dispositions au Règlement de zonage refondu 1562 de l'arrondissement de Montréal-Nord en lien avec les murs de soutènement a été distribuée aux membres du conseil plus de deux jours juridiques avant la séance ;

Attendu que tous les membres du conseil déclarent, conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes, avoir lu le règlement et renoncer à sa lecture ;

Il est proposé par Mme Sylvia Lo Bianco

appuyé par M. Jean-Marc Gibeau

Et résolu :

QUE soit déposé aux archives le procès-verbal de la séance de consultation tenue le 6 décembre 2016, à 18 h 45 ;

QUE soit adopté le Règlement R.R.1562.033 afin d'ajouter des dispositions du Règlement de zonage refondu 1562 de l'arrondissement de Montréal-Nord en lien avec les murs de soutènement.

Adopté à l'unanimité.

40.04 1167346007

CA17 10 023

Adopter le « Règlement RGCA05-10-0006-7 modifiant le Règlement RGCA05-10-0006 du conseil d'arrondissement sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés ».

Attendu qu'une copie du Règlement RGCA05-10-0006-7 modifiant le Règlement RGCA05-10-0006 du conseil d'arrondissement sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés a été distribuée aux membres du conseil plus de deux jours juridiques avant la séance;

Attendu que tous les membres du conseil déclarent, conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes, avoir lu le règlement et renoncer à sa lecture;

Il est proposé par M. Jean-Marc Gibeau

appuyé par Mme Chantal Rossi

Et résolu :

QUE soit adopté le Règlement RGCA05-10-0006-7 modifiant le Règlement intérieur du conseil d'arrondissement sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés.

Adopté à l'unanimité.

40.05 1160576035

CA17 10 024

Déposer aux archives le certificat des résultats suite à la tenue du registre pour le « Règlement RGCA17-10-0007 autorisant un emprunt de 1 211 000 \$ pour le programme de protection des bâtiments sportifs et culturels ».

Il est proposé par Mme Chantal Rossi

appuyé par Mme Sylvia Lo Bianco

Et résolu :

QUE soit déposé aux archives le certificat des résultats suite à la tenue du registre pour le Règlement RGCA17-10-0007 autorisant un emprunt de 1 211 000 \$ pour le programme de protection des bâtiments sportifs et culturels.

Adopté à l'unanimité.

40.06 1160630059

CA17 10 025

Déposer aux archives le certificat des résultats suite à la tenue du registre pour le « Règlement RGCA17-10-0008 autorisant un emprunt de 192 000 \$ pour le programme de protection des bâtiments administratifs ».

Il est proposé par M. Jean-Marc Gibeau

appuyé par Mme Sylvia Lo Bianco

Et résolu :

QUE soit déposé aux archives le certificat des résultats suite à la tenue du registre pour le Règlement RGCA17-10-0008 autorisant un emprunt de 192 000 \$ pour le programme de protection des bâtiments administratifs.

Adopté à l'unanimité.

40.07 1160630061

CA17 10 026

Corriger la résolution CA15 10 262 afin que le numéro de lot inscrit soit le 1 667 423 du cadastre du Québec.

Il est proposé par Mme Chantal Rossi

appuyé par M. Jean-Marc Gibeau

Et résolu :

QUE soit corrigée la résolution CA15 10 262 afin que le numéro de lot inscrit soit le 1 667 423 du cadastre du Québec.

Adopté à l'unanimité.

40.08 1152577046

CA17 10 027

Statuer sur une recommandation du Comité consultatif d'urbanisme à savoir : permettre une marge latérale sud-est minimum de 2,15 m au lieu de 2,28 m requis pour le 11651, boulevard Lacordaire. Cette demande fait l'objet d'une consultation, le tout en conformité avec l'article 145.6 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

Il est proposé par Mme Sylvia Lo Bianco

appuyé par M. Jean-Marc Gibeau

Et résolu :

QUE soit accordée, conformément au Règlement RGCA02-10-0006 sur les dérogations mineures, une marge latérale sud-est minimum de 2,15 m au lieu du 2,28 m prescrit ;

ET QUE cette dérogation mineure soit conditionnelle à ce que le bâtiment bénéficiant de celle-ci ne puisse être reconstruit qu'en conformité à la réglementation d'urbanisme en vigueur s'il a perdu au moins la moitié de sa valeur à la suite d'une démolition partielle ou totale, d'un incendie ou de quelque autre cause ou est devenu dangereux ;

ET QUE cette dérogation mineure soit appliquée sur le lot 1 095 057 du cadastre du Québec, soit le 11651, boulevard Lacordaire.

Adopté à l'unanimité.

40.09 1167346009

CA17 10 028

Statuer sur une recommandation du Comité consultatif d'urbanisme à savoir : permettre le remplacement de l'enseigne principale pour le 10433, boulevard Pie-IX, le tout en vertu du Règlement RGCA09-10-0006 relatif à un plan d'implantation et d'intégration architecturale.

Il est proposé par Mme Chantal Rossi

appuyé par Mme Sylvia Lo Bianco

Et résolu :

QUE soit autorisée, en vertu du Règlement RGCA09-10-0006 relatif à un plan d'implantation et d'intégration architecturale, la demande visant le remplacement de l'enseigne principale, le tout en conformité avec les plans produits par Enseignes Pattison et datés du 19 juillet 2016 ;

ET QUE le tout soit applicable sur le lot 1 412 070 du cadastre du Québec, soit le 10433, boulevard Pie-IX.

Adopté à l'unanimité.

40.10 1160576038

CA17 10 029

Statuer sur une recommandation du Comité consultatif d'urbanisme à savoir : permettre l'usage Lieu de culte pour le 10465, avenue Balzac, le tout en vertu du Règlement RGCA13-10-0007 relatif aux usages conditionnels. Cette demande fait l'objet d'une consultation le tout en conformité avec l'article 19 du Règlement RGCA13-10-0007.

Il est proposé par Mme Chantal Rossi

appuyé par Mme Sylvia Lo Bianco

Et résolu :

QUE soit permis, conformément au Règlement RGCA13-10-0007 relatif aux usages conditionnels, l'usage Lieu de culte aux conditions suivantes :

- le dépôt d'un plan d'aménagement paysager, soumis à l'approbation de la Direction ;
- la présentation d'un projet d'affichage pour approbation au CCU ;
- la conclusion d'une entente de stationnement pour au moins 13 cases pour les activités se déroulant le jour, la semaine.

ET QUE le tout soit applicable sur le lot 1 845 946 du cadastre du Québec soit le 10465, avenue Balzac.

Adopté à l'unanimité.

40.11 1160576037

CA17 10 030

Nommer M. Sylvain Lefrançois à titre d'inspecteur d'arrondissement à la Division du soutien technique de la Direction des travaux publics, en période d'essai de quatre (4) mois à compter du 21 janvier 2017, en vue d'un statut permanent à cet emploi.

Il est proposé par M. Jean-Marc Gibeau

appuyé par Mme Chantal Rossi

Et résolu :

QUE soit nommé M. Sylvain Lefrançois, matricule 100019127, à titre d'inspecteur d'arrondissement à la Division du soutien technique de la Direction des travaux publics (Emploi: 720090 - Poste: 69320), groupe de traitement 8, en période d'essai de quatre (4) mois à compter du 21 janvier 2017, en vue d'un statut permanent à cet emploi ;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

50.01 1163602025

CA17 10 031

Nommer M. Guy Matte à titre de régisseur à la Division des sports et des loisirs de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social, en période d'essai de douze (12) mois à compter du 21 janvier 2017, en vue d'un statut permanent à cet emploi.

Il est proposé par Mme Sylvia Lo Bianco

appuyé par M. Jean-Marc Gibeau

Et résolu :

QUE soit nommé M. Guy Matte, matricule 169336000, à titre de régisseur à la Division des sports et des loisirs de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social (Emploi : 212490 - Poste : 53765), groupe de traitement FM05, en période d'essai de douze (12) mois à compter du 21 janvier 2017, en vue d'un statut permanent à cet emploi ;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

50.02 1161280009

CA17 10 032

Nommer M. Eric Thifault à titre de chef de division à la division du soutien technique de la Direction des travaux publics, en période d'essai de douze (12) mois dès son entrée en fonction, en vue d'un statut de personnel régulier à cet emploi.

Il est proposé par M. Jean-Marc Gibeau

appuyé par Mme Sylvia Lo Bianco

Et résolu :

QUE soit nommé M. Eric Thifault, matricule 736232000, à titre de chef de division au soutien technique de la Direction des travaux publics (Emploi : 210970 - Poste : 44988), groupe de traitement FM08, en période d'essai de 12 mois à compter de son entrée en fonction, en vue d'un statut de personnel régulier à cet emploi ;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

50.03 1163602026

CA17 10 033

Nommer Mme Pierrette Rancourt à titre de secrétaire d'unité administrative à la Division du développement social et de l'expertise de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social, en période d'essai de six (6) mois à compter du 21 janvier 2017, en vue d'un statut permanent à cet emploi.

Il est proposé par Mme Chantal Rossi

appuyé par Mme Sylvia Lo Bianco

Et résolu :

QUE soit nommée Mme Pierrette Rancourt, matricule 100098659, à titre de secrétaire d'unité administrative à la Division du développement social et de l'expertise de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social (Emploi : 791930 – Poste : 71686), en période d'essai de six (6) mois à compter du 30 janvier 2017, en vue d'un statut permanent à cet emploi ;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

50.04 1163384007

À 19 h 50, l'ordre du jour étant épuisé, Mme Christine Black, mairesse d'arrondissement, déclare la séance levée.

Christine Black
Mairesse d'arrondissement

Marie Marthe Papineau, avocate
Secrétaire d'arrondissement